

COMMUNE Ceaulmont
Code_insee: 36032

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

lundi 6 février 2017

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment F
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	<i>Description</i>	Servitudes de protection des monuments historiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Monuments historiques

- | | |
|------|--|
| 1185 | Code du Patrimoine du
Monuments historiques INSCRITS :

- EGLISE SAINT-SATURNIN : le 25 octobre 1954.

- RUINES DU CHÂTEAU DE LA PRUNE AU POT : le 16 mai 1972. |
|------|--|

Code S.U.P.	AC2	<i>Description</i>	Servitudes de protection des sites et monuments naturels
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Protection des sites

- | | |
|------|---|
| 1186 | Loi du 02/05/1930
Site INSCRIT le 15 juillet 1965

ENSEMBLE FORMÉ PAR LA BOUCLE DE LA CREUSE ET SES ABORDS, sur les communes de Ceaulmont et Badecon-Le-Pin.

Site CLASSÉ par décret du 16 août 1977

ENSEMBLE FORMÉ PAR LA BOUCLE DU PIN sur les communes de Badecon-Le-Pin et Ceaulmont. |
|------|---|

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	<i>Description</i>	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Circulation routière

1187

Arrêté préfectoral du 25/07/1980

n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité et d'élagage en bordures des chemins départementaux et communaux.

La nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillés dans l'arrêté annexé au présent document.

Code S.U.P.

EL7

Description

Servitudes d'alignement

famille:

Circulation routière

1626

Arrêté préfectoral du

La commune est concernée par les plans d'alignement de la :

- RD 913 dans la traverse des Granges, arrêté du 26/08/1892
- RD 913 dans la traverse de La Prune, arrêté du 22/08/1894
- RD 5 dans la traverse de La Prune et Ceaulmont, arrêté du 1/05/1889
- RD 54 dans la traverse de Villarnoux, arrêté du 1/05/1889

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unités Risques

Cité Administrative - Bd. George Sand
C.S. 60616

36020

CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.

PPRI

Description

Plan de Prévention du Risque d'Inondation

famille:

Risque d'Inondation

968

Arrêté préfectoral du 31/12/2004

n° 2004-E-3923 portant approbation du PPRI de la rivière "La Creuse" entre Gargilles-Dampierre et Néons-sur-Creuse et de la Vallée de la Bouzanne au Pont-Chrétien-Chabenet.

Les justifications, la délimitation des différents secteurs et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans le dossier du P.P.R.I. annexé au présent document.

Code S.U.P.

PPRN

Description

Plan de prévention des risques naturels liés au retrait gonflement des argiles

famille:

Risques naturels

1528

Arrêté préfectoral du 06/03/2009

n° 2009-03-0066 approuvant le Plan de prévention des risques "mouvements de terrains différentiels liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols".

Les différents secteurs et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans le dossier du PPRN annexé au présent document.

Gestionnaire : S.N.C.F. - Délégation Immobilière Territoriale Ouest

60 rue Blaise Pascal

37000 TOURS

Code S.U.P.	T1	Description	Servitudes relatives aux chemins de fer
famille:	Voies ferrées		
1188	Loi du 15/07/1845 La commune est traversée par la voie ferrée : - n° 590 000 : LES AUBRAIS-ORLEANS à MONTAUBAN-VILLE-BOURBON		

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321

44343 BOUGUENAIS Cedex

Code S.U.P.	T7	Description	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
famille:	Circulation aérienne		
2103	Arrêté ministériel du 25/07/1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.		

Gestionnaire : SGAMI-OUEST

28 rue de la Pilate

35207 RENNES CEDEX 2

Code S.U.P.	PT2	Description	Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles
famille:	Télécommunications		

1661

Décret ministériel du 03/11/2011

NOR : IOCG1126300D fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours de faisceaux hertziens.

- FAISCEAU HERTZIEN DES STATIONS DE VIGOUX (ANFR 036 0140070) à MALICORNAY (ANFR 036140073)

Dans la zone spéciale de dégagement, il est interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes mentionnées au plan joint au décret et consultable en mairie.

Ces servitudes sont établies conformément aux dispositions des articles L 54 à L 56 et R 23 à R 26 du code des postes et des communications électroniques.

COMMUNE Cuzion
Code_insee: 36062

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mardi 7 février 2017

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment F
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description	Servitudes de protection des monuments historiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Monuments historiques

748	Code du Patrimoine du Monument historique INSCRIT le 27 mars 1926 : - RESTES DU CHÂTEAU CHATEAUBRUN
-----	---

Code S.U.P.	AC2	Description	Servitudes de protection des sites et monuments naturels
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Protection des sites

749	Loi du 02/05/1930 Site INSCRIT le 8 septembre 1967 : - RIVES DU LAC DE CHAMBON sur les communes de Cuzion, Eguzon-Chantôme et Saint-Plantaire
-----	---

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Circulation routière

750

Arrêté préfectoral du 25/07/1980

n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité et d'élagage en bordures des chemins départementaux et communaux.

La nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillés dans l'arrêté annexé au présent document.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté mentionné ci-dessus.

Code S.U.P.

EL7

Description

Servitudes d'alignement

famille:

Circulation routière

751

Arrêté préfectoral du

La commune est concernée par les plans d'alignement suivants :

- RD 45 dans la traverse du Bourg : arrêté du 20 mai 1914
- RD 72 au lieu-dit La Jarrige : arrêté du 1er mai 1889

- RD 40 : arrêté du 3 mai 1862 (supprimé par délibération du conseil général du 28 mai 2010)

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie

45140

INGRE

Code S.U.P.

I4

Description

Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique

famille:

Electricité

754

Loi du 15/06/1906

Ouvrages de transport d'énergie électrique traversant la commune :

- LIAISON 225 kV N° 1 : AUBUSSON - EGUZON
- LIAISON 225 kV N° 1 : EGUZON - MARMAGNE
- LIAISON 225 kV N° 1 : EGUZON - LE MAUREIX
- LIAISON 225 kV N° 1 : EGUZON - MONTLUÇON
- LIAISON 225 kV N° 1 : EGUZON - MOUSSEAUX
- LIAISON 225 kV N° 1 : EGUZON - L'ORANGERIE
- LIAISON 225 kV N° 1 : EGUZON - STEINTE-FEYRE
- LIAISON 225 kV N° 1 : EGUZON - TERRES NOIRES (RFF A VILLEFRANCHE SUR CHER)
- LIAISON 225 kV N° 3 : EGUZON - LA MOLE
- LIAISON 400 kV N° 1 : EGUZON - MARMAGNE
- LIAISON 400 kV N° 1 : EGUZON - PLAUD
- LIAISON 400 kV N° 1 : EGUZON - VALDIVIENNE
- LIAISON 400 kV N° 1 : EGUZON - VERGER
- LIAISON 400 kV N° 2 : EGUZON - VALDIVIENNE
- LIAISON 90 kV N° 1 : AIGURANDE - EGUZON
- LIAISON 90 kV N° 1 : LA CHAUME - EGUZON
- LIAISON 90 kV N° 1 : CORMELAI - EGUZON - LA RAVELLE
- LIAISON 90 kV N° 1 : DUN LE PALESTEL - EGUZON
- LIAISON 90 kV N° 1 : EGUZON - JEU LES BOIS
- LIAISON 90 kV N° 1 : EGUZON - LES VIGNES
- LIAISON 90 kV N° 2 : EGUZON - SAINT MARCEL
- LIAISON 90 kV N° 2 : EGUZON - LES VIGNES
- POSTE DE TRANSFORMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE 400 kV EGUZON.

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENNAIS Cedex

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de
dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

753

Arrêté ministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de
servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme
62, rue de la Brigade Rac
ZI de Rabion
16023 ANGOULEME Cedex

Code S.U.P. 13	Description Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
famille: Gaz	
752	Code de l'Environnement du SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DES OUVRAGES : - Artère CUZION - SAINT-PIERRE-LE-BOST : canalisation diamètre 450 mm Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 10 mètres de largeur totale est instaurée : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation. - Artère CUZION - SAINT-PIERRE-LE-BOST : canalisation diamètre de 500 mm Sur cette canalisation une servitude forte de 4 mètres de largeur totale vient s'ajouter à la servitude de 10 mètres ci-dessus citée. La commune est également concernée par les canalisations et poste suivants : - EGUZON-CHANTOME - CUZION (Traversée Creuse 1) et (Traversée Creuse 2) de 400 mm de diamètre. - Poste CREUSE EST (sectionnement/coupure) Dans la bande des servitudes fortes : - Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur. - Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude - Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés. - Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la côte de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte. - Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire - L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz. Il y a lieu également de rappeler : - à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). - aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

2158

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-256-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

COMMUNE Eguzon
Code_insee: 36070

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mardi 7 février 2017

Gestionnaire : Agence Régionale de Santé du Centre

Délégation Territoriale de l'Indre
Cité Administrative - CS 30587

36019 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AS1	Description
famille:	Conservation des eaux	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
649	Arrêté préfectoral du 16/12/2013 - N° 2013350-0009 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection du captage "Rémillon" du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des eaux du Val de Creuse - N° 2013350-0010 déclarant d'utilité publique la dérivation des eaux et les périmètres de protection du captage "Croq" du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des eaux du Val de Creuse Les différents périmètres de protection (immédiate, rapprochée et éloignée) et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans les arrêtés annexés au présent document.	

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment F
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description
famille:	Monuments historiques	Servitudes de protection des monuments historiques
646	Code du Patrimoine du Monument historique INSCRIT le 17 mai 1974 : - RESTES DU CHÂTEAU	

Code S.U.P.	AC2	Description
famille:	Protection des sites	Servitudes de protection des sites et monuments naturels

647

Loi du 02/05/1930

Site INSCRIT le 8 septembre 1967 :

- RIVES DU LAC DE CHAMBON, sur les communes de Cuzion, Eguzon-Chantôme et Saint-Plantaire

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.

Hôtel du Département

CS 20639

36020

CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.

EL5

Description

Servitudes de visibilité sur les voies publiques

famille:

Circulation routière

654

Arrêté préfectoral du 25/07/1980

N° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élargissement en bordure des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté, annexé au présent document.

Code S.U.P.

EL7

Description

Servitudes d'alignement

famille:

Circulation routière

655

Arrêté préfectoral du

- RD 913 Traverse du bourg : arrêté du 16 juillet 1872 - du 27 août 1904 - du 23 août 1893

- RD 36 Traverse du bourg : arrêté du 1er mai 1889

- RD 36 Traverse de Chambon : arrêté du 28 août 1889

- RD 45 Traverse du bourg d'Eguzon : arrêté du 1er mai 1889

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie

45140

INGRE

Code S.U.P.

I4

Description

Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique

famille:

Electricité

651

Loi du 15/06/1906

La commune est concernée par les ouvrages de transport d'énergie électrique suivants :

- LIAISON 400 kV N° 1 : EGUZON - PLAUD
- LIAISON 90 kV N° 1 : CORMELAI - EGUZON - LA RAVELLE
- LIAISON 90 kV N° 1 : LA COTE - LES VIGNES
- LIAISON 90 kV N° 1 : DUN LE PALESTEL - EGUZON
- LIAISON 90 kV N° 1 : EGUZON - LES VIGNES
- LIAISON 90 kV N° 2 : BONICHAUD-COTE - LES VIGNES - BONICHAUD
- LIAISON 90 kV N° 2 : EGUZON - LES VIGNES
- POSTE DE TRANSFORMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE : 90 kV LES VIGNES

Gestionnaire : S.N.C.F. - Délégation Immobilière Territoriale Ouest

60 rue Blaise Pascal

37000 TOURS

Code S.U.P.

T1

Description

Servitudes relatives aux chemins de fer

famille:

Voies ferrées

653

Loi du 15/07/1845

La commune est traversée par la voie ferrée :

- N° 590 000 / Les Aubrais-Orléans à Montauban-Ville-Bourbon

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes

Zone Aéroportuaire

CS14321

44343 BOUGUENNAIS Cedex

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

652

Arrêté ministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme

62, rue de la Brigade Rac

ZI de Rabion

16023 ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.	I3	Description	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
famille:	Gaz		
648	Code de l'Environnement du		
	SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DES OUVRAGES :		
	- Artère ROUSSINES - EGUZON-CHANTOME : canalisation diamètre 450 mm		
	Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 10 mètres de largeur totale est instaurée : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.		
	- Artère ROUSSINES - EGUZON-CHANTOME (doublement Artère) : canalisation diamètre de 500 mm		
	Sur cette canalisation une servitude forte de 4 mètres de largeur totale vient s'ajouter à la servitude de 10 mètres ci-dessus citée.		
	La commune est également concernée, dans une moindre mesure, par les canalisations et poste suivants :		
	- EGUZON-CHANTOME - CUZION (Traversée Creuse 1) et (Traversée Creuse 2) de 400 mm de diamètre.		
	- Poste CREUSE Ouest (coupure)		
	Dans la bande des servitudes fortes :		
	- Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.		
	- Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude		
	- Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés.		
	- Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la cote de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte.		
	- Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire		
	- L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz.		
	Il y a lieu également de rappeler :		
	- à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).		
	- aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).		

2161

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-259-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

COMMUNE Gargillesse-Dampierre
Code_insee: 36081

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mardi 7 février 2017

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment F
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description	Servitudes de protection des monuments historiques
famille:	Monuments historiques		
801	Code de l'Environnement du 31/12/1913 Monuments historiques CLASSÉS : - Eglise (sur la liste de 1840 et 8 juillet 1911) - Maison de George Sand : arrêté du 16 septembre 1929 - Tour de l'ancien château : arrêté du 3 décembre 1942 Monuments historiques INSCRITS : - Eglise Saint-Pierre (Dampierre) : arrêté du 11 mai 1932 - Château : façades et toitures du corps de logis, terrasse sud, y compris le mur de soutènement, tour carrée à l'Est, escalier intérieur avec sa rampe : arrêté du 17 septembre 1986		

Code S.U.P.	AC2	Description	Servitudes de protection des sites et monuments naturels
famille:	Protection des sites		
802	Loi du 02/05/1930 SITE INSCRIT : - Place devant la porte du château avec des arbres qui s'y trouvent et abords de l'emplacement de l'ancien château : arrêté du 9 octobre 1942 SITES CLASSÉS : - Emplacement de l'ancien château comprenant les terrains nus et bâtis limités par les remparts : arrêté du 9 juin 1943 - Le Pré L'Abbé : arrêté du 7 septembre 1943		

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
famille:	Circulation routière		
803	Arrêté préfectoral du 25/07/1980 n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitudes de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux. Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté annexé au présent document.		

Code S.U.P.	EL7	Description	Servitudes d'alignement
famille:	Circulation routière		
1698	Arrêté préfectoral du 01/05/1889 RD 40 : traverse de Gargillesse		

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unités Risques

Cité Administrative - Bd. George Sand
C.S. 60616

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	PPRI	Description	Plan de Prévention du Risque d'Inondation
famille:	Risque d'Inondation		
806	Arrêté préfectoral du 31/12/2004 n° 2004-E-3923 portant approbation du plan de prévention des risques (PPR) Inondation de la vallée de la Creuse entre Gargillesse-Dampierre et Néons-sur-Creuse et de la vallée de la Bouzanne au Pont-Chrétien-Chabenet. La délimitation des différents secteurs et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans le dossier de PPRI annexé au présent document.		

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie

45140 INGRE

Code S.U.P.	I4	Description	Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique
famille:	Electricité		

1697

Loi du 15/06/1906

Ouvrages de transport d'énergie électrique traversant la commune :

- ligne 400 KV N° 1 : EGUZON - VERGER
- ligne 90 KV N° 2 : EGUZON - SAINT-MARCEL
- ligne 90 KV N° 1 : EGUZON - JEU-LES-BOIS
- ligne 225 KV N° 1 : EGUZON - TERRES NOIRES (RFF A VILLEFRANCHE-SUR-CHER)
- ligne 225 KV N° 1 : EGUZON - MOUSSEAUX
- ligne 225 KV N° 1 : EGUZON - MARMAGNE

Gestionnaire : T.D.F. / DO Paris

4 avenue Ampère
Montigny le Bretonneux

78897 SAINT-QUENTIN EN YVELINES

Code S.U.P.

PT1

Description

Servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques

famille:

Télécommunications

804

Décret ministériel du 02/02/1983

fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques applicables au voisinage de centres radioélectriques exploités par Télédiffusion de France.

La commune est concernée par la station GARGILESSÉ-DAMPIERRE (0360130008)

Dans la zone de protection radioélectrique délimitée par le cercle de 450 m de rayon, il est interdit aux propriétaires ou usagers, d'installations électriques, de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par la station et présentant pour les appareils qui s'y trouvent un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation de cette station.

Code S.U.P.

PT2

Description

Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles

famille:

Télécommunications

805

Décret ministériel du 24/08/1982

fixant l'étendue de la zone et les servitudes de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre radioélectrique de GARGILESSÉ-DAMPIERRE - Le Pré à Pont (Indre), exploité par TéléDiffusion de France

La commune est concernée par la zone secondaire de dégagement applicable au voisinage du centre.

Dans cette zone il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède une certaine altitude par rapport au niveau de la mer.

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENNAIS Cedex

Code S.U.P.	T7	Description	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
famille:	Circulation aérienne		
2286	Arrêté ministériel du 25/07/1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.		

COMMUNE Pommiers

Code_insee: 36160

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mardi 7 février 2017

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment F
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description	Servitudes de protection des monuments historiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Monuments historiques

1362 Code du Patrimoine du
Monument historique CLASSÉ le 4 janvier 1965

- CHATEAU DU CHATELIER, château, façades et toitures des bâtiments de la
porterie, ancien pont-levis, douves

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille: Circulation routière

1359 Arrêté préfectoral du 25/07/1980
n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitudes de visibilité d'égagement en bordure des
chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont
détaillées dans l'arrêté annexé au présent document.

Code S.U.P.	EL7	Description	Servitudes d'alignement
--------------------	-----	--------------------	-------------------------

famille: Circulation routière

1360 Arrêté préfectoral du 20/08/1866
- RD 30 - traverse de pommiers

1361

Arrêté préfectoral du 01/05/1889

- RD 30 - traverse de Villeserin
- RD 30 - traverse de Fontenay
- RD 45 - traverse de Foy
- RD 45 - traverse de Fonteneuille (Plan d'alignement supprimé par délibération du conseil général du 26/10/2007)

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie

45140

INGRE

Code S.U.P.

I4

Description

Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique

famille:

Electricité

2288

Loi du 15/06/1906

La commune est traversée par les ouvrages de transport d'énergie électrique suivants :

- ligne 400 KV N° 1 : EGUZON - VERGER
- ligne 90 KV N° 2 : EGUZON - SAINT-MARCEL
- ligne 90 KV N° 1 : EGUZON - JEU-LES-BOIS
- ligne 225 KV N° 1 : EGUZON - TERRES NOIRES (RFF A VILLEFRANCHE-SUR-CHER)
- ligne 225 KV N° 1 : EGUZON - MOUSSEAUX
- ligne 225 KV N° 1 : EGUZON - MARMAGNE

Gestionnaire : T.D.F. / DO Paris

4 avenue Ampère

Montigny le Bretonneux

78897

SAINT-QUENTIN EN YVELINES

Code S.U.P.

PT2

Description

Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles

famille:

Télécommunications

1363

Décret ministériel du 10/08/1973

La commune est traversée par la liaison hertzienne BOURGES - NEUVY LES DEUX CLOCHERS - LIMOGES LES CARS (tronçon ARGENTON-MALICORNAY - GUERET - ST LEGER)

Dans la zone de dégagement du faisceau délimitée au plan par deux traits parallèles distants de 500 m, il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la hauteur excède les cotes fixées au plan (par rapport au niveau de la mer) ou 25 m par rapport au niveau du sol.

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes
Zone Aéroportuaire
CS14321
44343 BOUGUENAI Cedex

Code S.U.P.	T7	Description	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
famille:	Circulation aérienne		
2287	Arrêté ministériel du 25/07/1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.		

COMMUNE **Badecon-le-Pin**

Code_insee: 36158

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mardi 7 février 2017

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment F
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description
		Servitudes de protection des monuments historiques

famille: Monuments historiques

269

Code du Patrimoine du
Monument historique INSCRIT le 25/10/1954 :

- ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-SATURNIN, situé sur la commune de CEAULMONT.

La commune de BADECON-LE-PIN est concernée par le débordement du périmètre de protection de l'église.

Code S.U.P.	AC2	Description
		Servitudes de protection des sites et monuments naturels

famille: Protection des sites

266

Loi du 02/05/1930
Sites CLASSÉS :

- GORGES DE LA CREUSE, point de départ, point de rencontre entre la limite communale séparant Badecon-le-Pin et Le Menoux avec la limite communale séparant Badecon-le-Pin et Ceaulmont, classé par décret du 27 février 1991 (ce décret abroge le site précédemment classé le 21/02/1955 et recouvre en totalité sur la commune les sites inscrits les 8/03/1955 et 15/07/1965 et le site classé le 16/08/1977).

- ENSEMBLE FORMÉ PAR LA BOUCLE DU PIN, sur les communes de Badecon-le-Pin et Ceaulmont, classé par décret du 16 août 1977

270

Loi du 02/05/1930

Sites INSCRITS :

- TERRAINS bâtis et non bâtis inclus dans le site du Moulin-Loup et non classés, inscrit le 8 mars 1955

- ENSEMBLE FORMÉ PAR LA BOUCLE DE LA CREUSE ET SES ABORDS sur les communes de Ceaulmont et Badecon-le-Pin, inscrit le 15 juillet 1965

- SECTEUR AUX ABORDS DE LA BOUCLE DU PIN sur la commune de Badecon-le-Pin, inscrit le 26 décembre 1977.

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.

Hôtel du Département

CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.

EL5

Description

Servitudes de visibilité sur les voies publiques

famille:

Circulation routière

1112

Arrêté préfectoral du 25/07/1980

n° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordures des chemins départementaux et communaux.

Les voies, la nature des points dangereux, zones, longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté annexé au présent PLU.

Code S.U.P.

EL7

Description

Servitudes d'alignement

famille:

Circulation routière

268

Arrêté préfectoral du 31/08/1866

- RD 48 : traverse de Badecon

271

Arrêté préfectoral du 05/05/1911

RD 38 : traverse du Pin

272

Arrêté préfectoral du 28/04/1862

RD 40 : dans la traverse du Pin

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unités Risques

Cité Administrative - Bd. George Sand
C.S. 60616

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	PPRI	Description
		Plan de Prévention du Risque d'Inondation
famille:	Risque d'Inondation	
966	Arrêté préfectoral du 31/12/2004 n° 2004-E-3923 portant approbation : - du plan de prévention des risques inondation de la vallée de La Creuse entre Gargilles-Dampierre et Néons-sur-creuse et de la Vallée de la Bouzanne au Pont-Chrétien chabenet - de la révision du plan d'exposition aux risques inondation sur la commune du Blanc valant plan de prévention des risques inondations Les différents secteurs et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans le dossier du PPRI annexé au présent PLU.	

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie

45140 INGRE

Code S.U.P.	I4	Description
		Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique
famille:	Electricité	
275	Loi du 15/06/1906 Transport d'électricité : - ligne 400 KV N° 1 EGUZON - VERGER - ligne 90 KV N° 2 EGUZON - SAINT-MARCEL - ligne 90 KV N° 1 EGUZON - JEU-LES-BOIS	

Gestionnaire : T.D.F. / DO Paris

4 avenue Ampère
Montigny le Bretonneux

78897 SAINT-QUENTIN EN YVELINES

Code S.U.P.	PT1	Description
		Servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques
famille:	Télécommunications	

276

Décret ministériel du 02/02/1983

Centre radioélectrique de Gargillesse - Dampierre (ANFR 0360130008)

- zone de protection du centre radioélectrique (situé sur la commune de Gargillesse, au lieudit "Le Pré à pont")

Dans cette zone, délimitée par un cercle de 450 m de rayon, il est interdit de créer ou de propager des perturbations se plaçant dans la même gamme d'ondes que celles reçues par la station.

Cette servitude est établie conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 57 à L 62-1 et R 27 à R 39)

Code S.U.P.

PT2

Description

Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles

famille:

Télécommunications

974

Décret ministériel du 24/08/1982

Centre radioélectrique de GARGILLESSE-DAMPIERRE (ANFR 0360130008)

Autour du centre une zone secondaire de dégagement a été créée (voir plan de servitudes)

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes

Zone Aéroportuaire

CS14321

44343 BOUGUENNAIS Cedex

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

267

Arrêté ministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : SGAMI-OUEST

28 rue de la Pilate

35207

RENNES CEDEX 2

Code S.U.P.

PT2

Description

Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles

famille:

Télécommunications

274

Décret ministériel du 03/11/2011

Fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours de faisceaux hertziens.

La commune est concernée par le faisceau hertzien reliant les centres :

- Vigoux (ANFR 0360140070) à Malicornay (ANFR 0360140073)

Entre les deux centres, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 118 m .

Dans cette zone, il est interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes mentionnées sur le plan en coupe du terrain joint au décret et consultable en mairie.

Cette servitude est établie conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à 56 et art. R 23 à 26)

Gestionnaire : E.D.F. - Unité Production Centre

10, allée de Faugeras
BP 90016

87067 LIMOGES Cédex

Code S.U.P.

I2

Description

Servitudes de submersion et d'occupation temporaire

famille:

Energie hydraulique

273

Code de l'Énergie du

- Centrale de la Roche Bat l'Aigue : ouvrage concédé
régie par décret ministériel du 07/09/1976 relatif à l'aménagement et à l'exploitation de la chute de Roche-Bat-L'Aigue, sur la Creuse, dans le département de l'Indre (publié au JO du 5/10/1976)

Servitudes instituées en application des articles L 521-7 à L 521-13 du code de l'énergie.

COMMUNE Baraize
Code_insee: 36012

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

mercredi 8 février 2017

Gestionnaire : Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine

Cité Administrative - Bâtiment F
C.S. 10514

36018 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	AC1	Description	Servitudes de protection des monuments historiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille:	Monuments historiques
-----------------	-----------------------

2283	Code du Patrimoine du Monument historique INSCRIT le 27 mars 1926 - RESTES DU CHATEAU DE CHATEAUBRUN
------	--

La commune est concernée par le débordement du périmètre de protection (rayon de 500) du monument, situé sur la commune de CUZION.

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
--------------------	-----	--------------------	--

famille:	Circulation routière
-----------------	----------------------

1163	Arrêté préfectoral du 25/07/1980 N° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux.
------	--

Les voies, la nature des points dangereux, zones longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté, annexé au présent document.

Code S.U.P.	EL7	Description	Servitudes d'alignement
--------------------	-----	--------------------	-------------------------

famille:	Circulation routière
-----------------	----------------------

2289

Arrêté préfectoral du

- RD 72 Traverse de Chamorin (arrêté du 23/05/1888)
- RD 913 Traverse du Bourg

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie

45140

INGRE

Code S.U.P.

I4

Description

Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique

famille:

Electricité

2284

Loi du 15/06/1906

La commune est traversée par les ouvrages de transport d'énergie électrique suivants :

- Liaison 225 kV n° 1 : EGUZON - L'ORANGERIE
- Liaison 400 kV n° 1 : EGUZON - VALDIVIENNE
- Liaison 400 kV N° 2 : EGUZON - VALDIVIENNE
- Liaison 90 kV N° 1 : CORMELAI - EGUZON - LA RAVELLE

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes

Zone Aéroportuaire

CS14321

44343

BOUGUENAIS Cedex

Code S.U.P.

T7

Description

Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières

famille:

Circulation aérienne

2285

Arrêté ministériel du 25/07/1990

relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.

Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme

62, rue de la Brigade Rac

ZI de Rabion

16023

ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.

I3

Description

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz

famille:

Gaz

1164

Code de l'Environnement du

SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DES OUVRAGES :

- Artère ROUSSINES - EGUZON-CHANTOME : canalisation diamètre 450 mm
Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 10 mètres de largeur totale est instaurée : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.

- Artère ROUSSINES - EGUZON-CHANTOME (doublement Artère) : canalisation diamètre de 500 mm
Sur cette canalisation une servitude forte de 4 mètres de largeur totale vient s'ajouter à la servitude de 10 mètres ci-dessus citée.

La commune est également concernée, dans une moindre mesure, par les canalisations suivantes :

- EGUZON-CHANTOME - CUZION (Traversée Creuse 1) et (Traversée Creuse 2) de 400 mm de diamètre.

Dans la bande des servitudes fortes :

- Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.
- Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude
- Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés.
- Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la cote de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte.
- Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire
- L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz.

Il y a lieu également de rappeler :

- à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).
- aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

2148

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-240-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

COMMUNE Bazaiges

Code_insee: 36014

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

lundi 6 février 2017

Gestionnaire : Département de l'Indre

D.G.A.R.T.P.E.
Hôtel du Département
CS 20639
36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	EL5	Description	Servitudes de visibilité sur les voies publiques
famille:	Circulation routière		
1160	Arrêté préfectoral du 25/07/1980 N° 80.3110/EQUIP/652/AGE portant servitude de visibilité d'élagage en bordure des chemins départementaux et communaux. Les voies, la nature des points dangereux, zones longueurs de la servitude sont détaillées dans l'arrêté, annexé au présent document.		

Code S.U.P.	EL7	Description	Servitudes d'alignement
famille:	Circulation routière		
2077	Arrêté préfectoral du 01/05/1889 La commune est concernée par les plans d'alignement suivants : - RD 5 dans la traverse du Bourg - RD 5 au lieu-dit Buret - RD 72 dans la traverse du Bourg		

Gestionnaire : D.D.T. - SPREN/Unités Risques

Cité Administrative - Bd. George Sand
C.S. 60616

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Code S.U.P.	PPRN	Description	Plan de prévention des risques naturels liés au retrait gonflement des argiles
famille:	Risques naturels		

1526

Arrêté préfectoral du 06/03/2009

n° 2009-03-0066 approuvant le Plan de prévention des risques "mouvements de terrains différentiels liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols".

Les différents secteurs et les prescriptions qui y sont applicables figurent dans le dossier du PPRN annexé au présent document.

Gestionnaire : R.T.E. / GMR Sologne

21 rue Pierre et Marie Curie

45140

INGRE

Code S.U.P.

I4

Description

Servitudes relatives au transport et à la distribution d'énergie électrique

famille:

Electricité

1183

Loi du 15/06/1906

Lignes électrique aériennes HTB concernant le réseau de transport d'électricité.

- Liaison 90 KV n° 1 : CORMELAI - EGUZON - LA RAVELLE
- Liaison 225 KV n° 1 : EGUZON - L'ORANGERIE
- Liaison 400 KV n° 1 : EGUZON - VALDIVIENNE
- Liaison 400 KV n° 2 : EGUZON - VALDIVIENNE

Gestionnaire : S.N.C.F. - Délégation Immobilière Territoriale Ouest

60 rue Blaise Pascal

37000

TOURS

Code S.U.P.

T1

Description

Servitudes relatives aux chemins de fer

famille:

Voies ferrées

1161

Loi du 15/07/1845

La commune est traversée par la ligne SNCF :

- Ligne 590 000 : Les Aubrais - Montauban

Gestionnaire : DGAC - Département SNIA Ouest

Pôle de Nantes

Zone Aéroportuaire

CS14321

44343

BOUGUENNAIS Cedex

Code S.U.P.	T7	Description	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
famille:	Circulation aérienne		
2282	Arrêté ministériel du 25/07/1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation. Voir arrêté ci-annexé, définissant les installations soumises à autorisation.		

Gestionnaire : FRANCE TELECOM

SDR/IR (M. SEMINEL Gérard)
 9, avenue Marie Curie
 BP 356
 37703 LA VILLE AUX DAMES cedex

Code S.U.P.	PT2	Description	Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles
famille:	Télécommunications		
1159	Décret ministériel du 17/07/1979 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de stations et sur le parcours du faisceau hertzien PARIS = LIMOGES, traversant les départements du Val de Marne, Essonne, Eure-et-Loir, Loiret, Loir et Cher, Indre, Creuse et Haute-Vienne. (Ce décret a été partiellement abrogé par décret du 9 mai 2000, en ce qui concerne le parcours du faisceau hertzien) La commune est concernée par la zone secondaire de dégagement délimitée par un cercle de 1 000 mètres de rayon de la station VIGOUX/HAMEAU de la BORDE (ANFR N° 0360220002) située sur la commune de VIGOUX, où il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède une altitude par rapport au niveau de la mer (voir plan annexé au décret - consultable en mairie). Les servitudes applicables à cette zone sont celles fixées par l'article R 24 du code des postes et télécommunications.		

Gestionnaire : GRTgaz - REGION CENTRE ATLANTIQUE

Service Travaux Tiers & Urbanisme
 62, rue de la Brigade Rac
 ZI de Rabion
 16023 ANGOULEME Cedex

Code S.U.P.	I3	Description	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
famille:	Gaz		

1162

Code de l'Environnement du

SERVITUDE RELATIVE A L'IMPLANTATION DES OUVRAGES :

- Artère ROUSSINES - EGUZON-CHANTOME : canalisation diamètre 450 mm
Sur cette canalisation une bande de servitude forte de 10 mètres de largeur totale est instaurée : 5 mètres de part et d'autre de l'axe de la canalisation.

- Artère ROUSSINES - EGUZON-CHANTOME (doublement Artère) : canalisation diamètre de 500 mm
Sur cette canalisation une servitude forte de 4 mètres de largeur totale vient s'ajouter à la servitude de 10 mètres ci-dessus citée.

Dans la bande des servitudes fortes :

- Sauf accord préalable de GRT Gaz il n'est pas autorisé de constructions, ou plantation d'arbres ou d'arbustes (à l'exception des vignes et arbres basses-tiges de moins de 2,70 m de haut), ni aucune façon culturale descendant à plus de 0,60 m de profondeur.
- Aucune voie de circulation ne pourra être établie sur le tracé de la bande de servitude
- Seuls les murets de moins de 0,4 m de hauteur et de profondeur ainsi que la plantation d'arbres de moins de 2,7 m de hauteur et dont les racines descendent à moins de 0,6 m, sont autorisés.
- Les modifications de profil du terrain doivent être soumises à l'accord de GRTgaz dans le cadre du maintien de la cote de charge réglementaire au-dessus de la génératrice supérieure de notre canalisation dans la bande de servitudes forte.
- Le stockage de matériaux dans la bande de servitudes de l'ouvrage est à proscrire
- L'implantation de clôtures devra faire l'objet d'un accord avec GRTgaz.

Il y a lieu également de rappeler :

- à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le "Guichet Unique des réseaux" (téléservice : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) ou à défaut de se rendre en mairie, afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT).
- aux exécutants de travaux (y compris ceux réalisant les voiries et branchements divers) de consulter également le Guichet Unique des réseaux et d'adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet, une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

2149

Arrêté préfectoral du 14/06/2016

N° 2016-241-DDCSPP instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilée, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport.

Les dispositions applicables à ces servitudes sont fixées dans l'arrêté préfectoral annexé à la présente liste.

Gestionnaire : SGAMI-OUEST

28 rue de la Pilate

35207

RENNES CEDEX 2

Code S.U.P.	PT1	Description	Servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques
famille:	Télécommunications		
2078	Décret ministériel du 03/11/2011 NOR IOCG1126250D fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage de centres radioélectriques pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques. - CENTRE VIGOUX/LE CHAMP DE DEVANT (ANFR 036 014 0070). La commune de Celon est concerné par la zone dite ZONE DE PROTECTION radioélectrique où il est interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieure à la valeur compatible avec l'exploitation du centre. Ces servitudes sont établies conformément aux dispositions des articles L 57 à L 62 et R 27 à R 38 du code des postes et des communications électroniques.		

Code S.U.P.	PT2	Description	Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles
famille:	Télécommunications		
2079	Décret ministériel du 03/11/2011 NOR : IOCG1126300D fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicables autour de centres radioélectriques et sur le parcours de faisceaux hertziens. - FAISCEAU HERTZIEN DES STATIONS DE VIGOUX (ANFR 036 0140070) à MALICORNAY (ANFR 036140073) Dans la zone spéciale de dégagement (d'une largeur de 118 m), il est interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes mentionnées au plan joint au décret et consultable en mairie. Ces servitudes sont établies conformément aux dispositions des articles L 54 à L 56 et R 23 à R 26 du code des postes et des communications électroniques.		